

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1592

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

513 446 120 RCS Clermont-Ferrand.

BBB.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 50000.00 EUR.

Adresse : 31, Avenue du Roussillon, 63170 Aubière.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE : 1.La société B.B.B. Société à responsabilité limitée au capital de 50.000€
Siège social : 31 avenue du Roussillon 63170 AUBIÈRE 513 446 120 RCS CLERMONT-FERRAND ET : 2.La société CCC
Société à responsabilité limitée au capital de 25.000€ Siège social : 31 avenue du Roussillon 63170 AUBIÈRE 830 388 690
RCS CLERMONT-FERRAND AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte signé électroniquement le 24/06/2025 :
La société B.B.B., SARL au capital de 50.000€, dont le siège social est à AUBIÈRE (63170), 31 avenue du Roussillon,
immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 513 446 120, et la société CCC, SARL au capital de
25.000€, dont le siège social est à AUBIÈRE (63170), 31 avenue du Roussillon, immatriculée au RCS de CLERMONT-
FERRAND sous le numéro 830 388 690, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CCC par la
société B.B.B. La société CCC ferait apport à la société B.B.B. de la totalité de son actif, soit 496.103€, à charge de la totalité
de son passif, soit 533.925€. La valeur nette des apports s'élèverait à -37.822€. La totalité des droits sociaux composant le
capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société CLAIRINVEST, société civile
au capital de 300.000€, dont le siège social est à AUBIÈRE (63170), 31 avenue du Roussillon, immatriculée au RCS de
CLERMONT-FERRAND sous le numéro 428 768 386, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange
de parts et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025 d'un point de vue comptable
et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CCC depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de
réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société B.B.B. La société CCC sera dissoute de plein droit
sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le
projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND au nom des deux sociétés le 25/
06/2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de
la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les
conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente
publication, devant le tribunal de commerce compétent..